



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'UEBERSTRASS  
Compte rendu de séance du vendredi 10 novembre 2017**

*Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjointes,  
Mme WINTER Carine, M. BANTZHAFEN Serge, Mmes VANSTEENKISTE Paméla, LEY Marie-Eve,  
M. PETER Daniel

Absent représenté : M. ENDERLEN Didier représenté par VANSTEENKISTE Paméla

Absent excusé : M. ECKENSCHWILLER Rémy

Secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/10/2017
2. Présentation du contenu des différents documents du PLU
3. Arrêt du projet de PLU et bilan de concertation

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/10/2017 :**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 30/10/2017, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – Présentation du contenu des différents documents du PLU :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des pièces constituant le projet de Plan Local d'Urbanisme, préparé par le Cabinet CLOG, afin d'arrêter celui-ci et de tirer le bilan de concertation. Ces documents ont été projetés à l'assemblée et commentés par Monsieur le Maire, qui a répondu aux différentes questions posées.

**POINT 3 – Arrêt du projet de PLU et bilan de concertation :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (prescrit par délibération du 13/11/2015), les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre (délibération du 13/11/2015) et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation (à savoir : organisation d'une réunion publique, mise en place d'un registre de concertation accessible au public et diffusion à la population de bulletins d'informations contenant les délibérations du conseil municipal), ainsi que le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans sa séance du 22/08/2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-14 et R. 153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/11/2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Vu les différentes pièces composant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré ;

**Décide :**

1. de tirer le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
2. d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
3. de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées visées à l'article L. 132-7 et L. 132-9 à L. 132-11 du code de l'urbanisme ainsi qu'aux communes limitrophes, EPCI, associations... qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération, le Plan Local d'Urbanisme et le bilan de la concertation annexés à cette dernière seront transmis au préfet du département du Haut-Rhin.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.